

Mairie de GIEN
Monsieur Francis CAMMAL
Maire
3 chemin de Montfort
45500 GIEN

N/Réf: 561/2022/CB/MD
Dossier suivi par : Marie DALIBON

Objet : Label Villes et Villages Fleuris
Palmarès Régional 2022

Olivet, le 10 novembre 2022

Monsieur le Maire,

Le jury régional a visité votre commune en Août 2022. Nous vous remercions pour l'excellent accueil que vous lui avez réservé.

La commune de GIEN est classée 3 Fleurs au Palmarès du Label des Villes et Villages Fleuris, et nous avons le plaisir de vous annoncer que la commune conserve ce label.

Ce classement atteste de votre engagement pour la promotion et la valorisation de votre commune et c'est aussi une reconnaissance du savoir-faire de vos agents. Nous vous demandons d'être notre intermédiaire auprès de votre équipe municipale et des employés communaux pour leur transmettre nos félicitations et nos encouragements.

Le jury, lors de sa visite vous a indiqué quelques pistes d'amélioration et vous a donné des conseils pour évoluer. Nous vous invitons à les suivre car il s'agit d'une aide pour progresser. Vous trouverez ci-joint le rapport de la visite du jury.

En embellissant votre commune, vous contribuez à rendre notre région attractive et agréable et nous vous remercions pour votre participation.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.



Christian BRAUX
Président de l'ARF Centre-Val de Loire



Martine SALMON
Présidente du Jury Régional

NOM DE LA COMMUNE : GIEN

Date de la visite : 24/08/2022

Nombre d'habitants : 15 337

Catégorie : 5

Niveau de labellisation : Candidate 1 Fleur 2 Fleurs 3 Fleurs / lettre de réserves en

Membres du jury : ALAIN DI STEFANO – CHRISTOPHE CANDAT – HELENE MAREMBERT

Personnes rencontrées : Notamment Francis CAMMAL, Maire, Pascal CROZAT, conseiller municipal au cadre de vie, plusieurs adjoints, le DGS, le DST et Romain CARREAU, responsable EV

1/ LA VISITE DU JURY DUREE DE LA VISITE : 2 H

Accueil, présence du binôme élu-technicien, pertinence du circuit, respect du temps imparti, qualité du dossier, etc.

Points positifs :

- Volonté de progresser très clairement exprimée.
- Echanges fructueux et sympathiques.
- Bon accueil du Maire, des élus et des responsables administratifs et techniques.
- Visite très bien organisée.
- Bons documents de présentation de la ville.

Points à améliorer :

- Prévoir éventuellement, dans la perspective d'un projet d'évolution dans le label, une présentation en salle avec des support visuels.

2/ LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

Motivations pour l'obtention du label, connaissance des critères d'évaluation, stratégie d'aménagements paysagers, échanges avec les partenaires, etc.

Points positifs :

- Motivation des élus très clairement exprimée.
- Le label est une reconnaissance des habitants et du travail du personnel territorial.
- Collaboration étroite entre les différents services de la ville.
- Collaboration étroite avec les autres gestionnaires de l'espace public et notamment la ComCom.
- Présence du végétal toute l'année et adaptée au paysage.
- Bonne pertinence de la gestion en fonction des lieux.

Points à améliorer :

- Mieux prendre en compte l'ensemble de la ville y compris les routes convergeant vers le centre.

3/ ANIMATION ET PROMOTION DE LA DEMARCHE

Concertation avec la population, informations envers les touristes, actions pédagogiques, etc.

Points positifs :

- Animations auprès des habitants (comité de pilotage...).
- Animations auprès des écoles, des enfants (peinture des transformateurs, conseil de jeunes...).
- Bonne mise en valeur de l'embellissement à travers l'information touristique.
- Organisation de concours (maisons fleuries, pieds de murs ...).
- Intégration du végétal et des espaces paysagers dans les circuits touristiques.
- Etiquetage des végétaux.

Points à améliorer :

- La démarche de valorisation du label ne semble pas très affirmée.
- Utiliser le logo plus systématiquement sur les documents de communication de la Mairie.

4/ PATRIMOINE VEGETAL ET FLEURISSEMENT

Arbres, arbustes, pelouses, prairies, couvre-sols, plantes mellifères et nectarifères, fleurissement (entretien, diversité, pertinence des plantations et créativité), etc.

Points positifs :

- Diversité dans le choix des essences d'arbres/d'arbustes/plantes vivaces/plantes herbacées ...
- Le fleurissement en pleine terre est réussi.
- Bon choix et bonne association de plantes annuelles et vivaces.
- Bonne maîtrise du fleurissement : massifs harmonieux en volume et couleurs, en adéquation avec l'environnement.
- Bonne gestion de l'entretien.
- Taille adaptée aux plantes.
- Inventaire des arbres mis à jour chaque année en raison de la présence du Capricorne.
- Mise en place de plantes couvre-sols pour limiter les arrosages, les paillages.

Points à améliorer :

- Mettre le nom sur les arbres dans un but pédagogique.

5/ GESTION ENVIRONNEMENTALE

Préservation de la biodiversité, des ressources naturelles (eau, sol, intrants, déchets verts, énergie), stratégie de sensibilisation et actions contre le réchauffement climatique, etc.

Points positifs :

- Démarche de développement durable assez avancée (végétalisation du cimetière en test, végétalisation des trottoirs, paillage, compostage).
- Première approche de la biodiversité et volonté de protection.
- Limitation et valorisation des déchets verts.
- Démarches engagées pour économiser l'eau (eau de la station, choix de végétaux économes en eau, paillages couvre-sols, installations spécifiques...).
- Application de différentes techniques d'entretien à travers les espaces verts (éco-pâturage avec des chèvres, acquisition de matériel et véhicules électriques par la ComCom (mutualisation).
- Projets pour limiter les îlots de chaleur, désimperméabilisation des sols...

Points à améliorer :

-

6/ QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC

Patrimoine bâti, façades, propreté, voiries, publicité, réseaux, mobilier urbain, accessibilité, etc.

Points positifs :

- Espace public soigné favorisant une bonne qualité de vie.
- Patrimoine bâti de qualité et bien entretenu (Maison des Alix).
- Enfouissement des réseaux.
- Mobilier urbain de qualité en cours d'homogénéisation.
- Propreté de la ville.
- Containers OM enterrés dans le centre.
- Accessibilité sur les aires de jeux.
- Qualité de la voirie et des circulations (circulations douces, PMR...).

Points à améliorer :

- Plantation pour végétalisation et ombrage certains parkings de la commune.

7/ ANALYSE PAR ESPACE

Entrées de commune, centre-bourg, quartiers d'habitation, parcs et jardins, jardins familiaux, abords d'établissements publics, cimetières, espaces sportifs, aires de jeux, espaces naturels, trame verte et bleue, zone d'activité, etc.,

Points positifs :

- Bonne lisibilité globale de la stratégie d'embellissement de la commune.
- Bonne gestion des espaces verts dans l'ensemble.

- Gestion du cimetière adaptée.
- Espaces naturels bien gérés.
- Aires de jeux de qualité.
- Création de jardins à vocation sociale.

Points à améliorer :

- Définir une politique globale de fleurissement qui précisera davantage l'équilibre des points de fleurissement sur l'ensemble de la ville.
- Rechercher un 'point d'accroche' qui serait traité avec une qualité exceptionnelle et qui séduirait le jury pour une proposition au niveau supérieur.

Décision du jury :

- Maintien du niveau évalué
- Attribution du niveau supérieur
- Lettre de réserves
- Retrait du niveau évalué

Niveau de labellisation à l'issue de la visite :

- 0 Fleur
- 1 Fleur
- 2 Fleurs
- 3 Fleurs
- Proposition 4 Fleurs

CONCLUSION DU JURY :

Située sur la Loire, la ville de Gien bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel et la volonté des élus de progresser dans le label est évidente. Aujourd'hui la commune offre un cadre de vie très agréable et constitue une destination touristique de qualité. Au terme de sa visite, le jury propose de maintenir le niveau 3 fleurs.